

Les Juifs de Roumanie lors de l'installation du Communisme*

*Magdalena Ionescu***

** Université « Valahia » de Târgoviște, Faculté de Sciences Humaines, Département d'Histoire et Lettres, Rue Lt. Stancu Ion, no. 34-36A, Târgoviște, 130105, département de Dâmbovița, Roumanie. E-mail: ionescumagdalen2004@yahoo.com

Abstract: The Jews of Romania during the installation of communism. The problem of the Jews situation and of their perception in the early establishment of the communist regime in Romania is quite difficult to analyze given the fact that the communist period is still insufficient "known" in our country. The reintegration of the Jews deported in Transnistria, in Northern Transylvania as well as their legal or illegal immigration are issues on which I will examine in my study.

Key-words: Jews, return of the deportees, the immigration to Palestine.

Résumé : Les Juifs de Roumanie lors de l'installation du Communisme. La problème de la situation des Juifs et la perception sur eux au début du régime communiste en Roumanie est assez difficile d'analyser compte tenu du fait que la période communiste est encore insuffisamment « connue » dans notre pays. La réinsertion des Juifs déportés en Transnistrie et au nord de la Transylvanie, ainsi que leur immigration légale ou illégale sont des questions sur lesquelles je vais me pencher dans mon étude.

Mots-cléf: l'hébreu, le retour des déportés, l'immigration en Palestine.

Les problèmes de la minorité juive en Roumanie ne peuvent pas être compris en dehors du contexte historique. Pour pouvoir aborder la question de la minorité juive dans la période 1945-1948 on devrait faire une incursion dans les années 1940-1944.

En Septembre 1940, Ion Antonescu a été nommé Premier ministre par décret royal de Charles II et chargé de former un gouvernement d'union nationale. Après le refus des deux partis historiques de reprendre le gouvernement, Ion Antonescu a formé le gouvernement de ses proches, des soldats et des civils, et des légionnaires conduits par Horia Sima, auxquels ont été ajoutées des conseillers nommés par les autres partis politiques. Par le décret signé par le roi Michael I, la Roumanie a été déclarée état national légionnaire

En Juin-Août 1940, par un paquet de lois comme celles de Nuremberg, les autorités roumaines

ont exclu des services publics les fonctionnaires hébreux. On a interdit aux ethniques hébreu l'exercice de la fonction publique, on les a écartés de l'appareil public, de l'armée et de la magistrature, mais aussi des entreprises, des équipes sportives, etc. On leur a également interdit d'acheter des propriétés immobilières.

Le Garde, qui a été au pouvoir à partir du Septembre 1940 jusqu'au Janvier 1941, a appliqué strictement la législation antisémite existante et la persécution des Juifs a resserré. Parce qu'il considérait les légionnaires comme fanatiques, trop violents, sans discernement et incontrôlables, Ion Antonescu a été enlevé du gouvernement et de la dictature.

Les actions contre les Juifs ont commencé en Juin 1941 par le pogrom de Iasi. Dans les trains de la mort (les trains avec des déportés marchaient à travers

Moldova jusqu'à ce que les passagers mourraient de soif et de faim) ont été tués environ 4.400 hébreux*.

Un certain nombre d'hébreux ont été expulsés depuis l'automne 1941 en Transnistrie aussi. Pendant que la Roumanie a fait partie de l'Axe elle ne pouvait pas faire une politique différente par rapport aux hébreux. Mais en Août 23, 1944 la Roumanie a tourné les armes contre son Allié: l'Allemagne. L'acte de Août 23, 1944 a eu des conséquences positives pour la population juive de Roumanie. Ainsi était abolie par la loi no. 547 publié dans le Journal officiel no. 252/2944 la Centrale des juifs, et certaines organisations juives qui avaient cessé leurs activités pendant la dictature ont repris leur travail. Le Septembre 18, 1944 le Parti Hébreu a repris son activité, et le Novembre 19, la section roumaine du Congrès mondial hébreu a repris son activité et le plus âgé des organisations sionistes activer maintenant. D'autres groupes juifs qui ont repris leur travail ou ont été créés après août 23 sont: le Front démocratique hébreu, l'Union des Juifs roumains, l'Union des juifs démocrates, le Block " Palestine travailleuse" qui regroupe les membres sionistes et des organisations socialistes (**92/1947).

Après la fin des hostilités a été fondée :

- le 30 Mars, 1945 l' Association des Juifs déportés et rentrés de Transnistrie ;

- 9 Juin 1945 Le Comité Démocratique Hébreu, qui a essayé d'attirer toutes les formations politiques, y compris le sioniste ;

- 6 octobre 1945 à Bucarest "Association des déportés en Transnistrie - ayant des branches dans tout le pays ;

- Association des Juifs ex-combattants dans l'armée soviétique (qui comprenait ceux qui ont été recrutés dans l'armée soviétique.

En même temps, le 19 Décembre 1944, la législation raciale a été officiellement abrogée. Un certain nombre de périodiques juifs ont réapparu, telle que «Courier Israël», «Salut », «La nation hébraïque», «Notre renaissance», «Hanoar Hasioni.» (L. Nastasa et collab., 2003).

En Février 1945, est approuvée la loi sur le statut des nationalités. Selon cette loi, serait punie "toute limitation des droits des citoyens en raison de la nationalité" (art. 2). Là où au moins «30% des gens ont la langue maternelle commune autre que le roumain (art. 7-8), les décisions des tribunaux doivent être données dans cette langue, et les lois et les règlements d'application seront traduits dans les

collections spéciales dans la langue de ces nationalités " (**1117/1945).

Par ailleurs, l'Etat assurait l'enseignement dans la langue maternelle pour les nationalités qui ont un nombre suffisant d'enfants d'âge scolaire (art. 18) évaluation étant faite dans la langue dans laquelle on leur a enseigné.

Le Statut des Minorités est complétée par un décret-loi (loi no. 629 adoptée le 28 Juillet 1945) qui contient un seul article qui précise les conditions dans lesquelles les citoyens roumains peuvent faire des déclarations de nationalité. Ainsi, si une personne n'a pas déclaré sa nationalité dans un an après la publication du décret-loi elle était considérée et automatiquement déclarée Roumaine.

Le Ministère des Nationalités montrent que si avant on utilisait le terme de *nationalité* comme un synonyme de "citoyenneté", depuis le Statut des Nationalités, par *nationalité* on n'entend plus «citoyenneté», mais «une communauté de personnes de la même tradition historique et la même communauté culturelle sans être constitué dans un Etat souverain (**1117/1945).

Les enseignants d'origine juive, sont réintégrés dans l'éducation et les écoles juives reprennent leurs travaux. On approuvait l'utilisation à l'école primaire juive de pays et aussi aux premières classes (I - IV) des écoles secondaires privées juives de Roumanie du manuel hébreu *Mikraa-Tarbé* (****4327/1945).

Le 6 Mars 1945, sous pression militaire soviétique, le roi Michael I est contraint d'accepter la nomination de Petru Groza comme Premier ministre. Il forme un nouveau gouvernement dans lequel les ministères clefs sont occupés par des communistes.

En ce qui concerne l'attitude des communistes à l'égard des minorités on a adopté une politique souple parce que Stalin a considéré que le problème peut être résolu par la pleine reconnaissance de l'égalité en droit entre minoritaire et majoritaires. En réalité, la politique par rapport aux minorités était située dans les limites du leadership dictatorial du parti unique (M. Anton, 2006). Tous les états situés dans la sphère d'influence soviétique ont repris le modèle soviétique.

La plupart du temps, la population juive a été associée avec le communisme a été associé avec le fait d'apporter le communisme sur le territoire roumain a cause de sa collaboration avec l'armée soviétique et de lui présence parmi le Parti communiste (M. Anton, 2006). Les communistes hébreux exilés ont bénéficié

Les Juifs de Roumanie lors de l'installation du Communisme

d'une formation idéologique intense en URSS et ont établi des contacts dans la hiérarchie soviétique et Moscou leur faisait confiance. Dans l'étape de la mise en place du régime communiste, ils ont eu des postes importants dans le nouveau gouvernement. Par exemple, Ana Pauker devient ministre des Affaires étrangères en Roumanie. Par conséquent, immédiatement après la guerre, dans la conscience de la population majoritaire, le Juif et le communiste signifie pratiquement la même chose.

En 1945 a eu lieu le retour des déportés juifs. Les autorités roumaines vont libérer aux Juifs qui sont revenus, sur demande, des bulletins provisoires pour pouvoir s'inscrire au Bureau de la population, indépendamment de la localité dans laquelle ils étaient au moment de la déportation (**44/1945). Après le rapatriement, l'immigration de Bessarabie et de la Bucovine du Nord et des migrations économiques, le Bucarest devint dans les années d'après la guerre la ville avec la plus forte concentration d'hébreux du pays. Si, avant la Seconde Guerre mondiale, seulement 10% de la population juive totale de la Roumanie a vécu à Bucarest, ce pourcentage est passé à 25% dans les années 40 (P. Weber, 2007).

La réinsertion des anciens déportés en Transnistrie et la Transylvanie du Nord était l'un des problèmes de la société roumaine dans les années à venir. Le problème le plus difficile a été la restitution des biens confisqués par l'ancien régime. Les groupes juifs exigeaient la restitution des biens confisqués ou stockés pendant la dictature parce que les Juifs avaient été déclarés alliés par les Alliés, leurs biens ne pouvant pas être pris comme butins de guerre.

La plupart de ceux qui ont profité des «lois de la romanisation», étaient les gens ayant des hautes fonctions militaires. Ainsi, bien que le décret-loi de Décembre 1944 prévoit la restitution des biens saisis, certains cercles politiques ont exprimé de façon voilée leur opposition face à la réparation. Dans de nombreux cas la restitution d'un bien ou d'un autre dépendait de la raison: qui est devenu propriétaire de ce bâtiment? Si le propriétaire de la maison expropriée d'un citoyen Juif était un ex-légionnaire ou dignitaire du régime Antonescu la remise du bâtiment au propriétaire n'était pas touchée par des obstacles juridiques. Mais si le bâtiment était habité par un officier ou un fonctionnaire du nouveau régime, le propriétaire Juif avait des possibilités minimales de retrouver ses biens (P. Weber, 2007). Il y avait aussi des cas où les biens des juifs avaient été vendus aux paysans, et après le retour des Juifs, ils ont demandé qu'ils soient retournés. Dans

le cas où les paysans refusaient de retourner les biens (Satu Mare) ils étaient saisis par la force à l'aide de police ou ils étaient obligés d'acheter des nouveaux biens (s'il avait vendu les biens achetés auparavant) et les remettre à l'ancien propriétaire (**44/1945).

Cela a abouti des mécontentements parmi les Roumains, soulignés par le fait que les Juifs cherchaient à ralentir leur incorporation dans l'armée jusqu'à la fin de la guerre en disant qu'ils ont fait des sacrifices au cours des 4 années de dictature (**61/1945). Mr. Filderman fait une série de démarches auprès des dirigeants soviétiques en insistant que les Juifs avaient eu trop de pertes et donc ne pouvaient pas faire encore des sacrifices (**66/1945). Il a conseillé aux jeunes hébreux d'émigrer vers la Palestine au lieu de faire leur service militaire en Roumanie parce qu'en Palestine si cela était nécessaire ils seraient incorporés dans l'armée anglaise où ils allaient mener une vie différente en termes matériels (**61/1945).

En 1945, l'émigration juive en Palestine a continué. Croix-Rouge internationale a envoyé un certain nombre de demandes à l'État roumain, pour intervenir auprès de la Commission Alliée de Contrôle en vue d'obtenir un visa de sortie de pays pour les réfugiés des camps d'extermination nazis qui étaient complètement dépourvus de possibilités de reconstruire leur vies****. Il y avait, d'après le journal «Notre Renaissance», des dizaines de demandes des Juifs de Roumanie qui, ne pouvant plus retourner dans leurs foyers détruits, et n'ayant plus des familles, attendaient l'occasion d'émigrer en Palestine, le seul pays dans laquelle ils concevaient pouvoir reconstruire leur vie (**44/1945).

En 1945-1946 deux navires sont partis avec l'acceptation des autorités («Transylvanie» et «Smyrne»), et à travers la Bulgarie en train - officielle ou non – beaucoup plus transports des juifs ont parti aussi. De nombreux autres groupes d'attendaient pour avoir la chance d'aller en Palestine. En Juin 1947, il y avait un total de 150 000 hébreux roumains inscrits pour émigration en Palestine, à cause de leurs conditions économiques.

L'immigration clandestine n'a pas été encouragée, on donnait des exemples de personnes qui ont tenté de quitter illégalement le pays et qui avaient été forcés de se retourner sans rien, parce qu'ils ont été pillés, mais elle a été la principale option pour beaucoup hébreux qui n'ont pas été capable de s'adapter aux nouveaux réalités sociales et politiques.

L'émigration a été particulièrement encouragée par l'Organisation sioniste qui a suivi à la création de l'Etat Juif en Palestine et qui comprenait un certain nombre d'organisations visant à former pour différents emplois de jeunes hébreux qui ont été à émigrer, pour le travail agricole de Palestine (**92/1947). Au début la Comite Démocrate Juif (CDE), aussi, a soutenu l'immigration, étant sensible aux commandes venant de Moscou, où le sionisme est apprécié comme un programme utopique, sans aucune chance de faire toujours un Etat israélien.

A 29 Avril, 1945, dans le Temple Coral, de Bucarest, les sionistes roumains ont manifesté pour la création d'un Etat hébreu. Les manifestants se sont dirigés vers le centre de Bucarest, en s'arrêtant à la Légation américaine, à l'Ambassade soviétique et en faisant des démonstrations de sympathie. A l'ambassade soviétique un haut fonctionnaire a donné des garanties concernant le soutien soviétique dans la réalisation de leurs revendications (levée des restrictions d'immigration en Palestine, des interventions au bureau de la Conférence de San Francisco pour établir l'État palestinien libre Juif, etc) (**44/1945). Cela a été possible parce qu'en 1946-1947 Staline a donné son accord à soutenir l'idée d'Israël.

L'émigration se poursuit et dans les années prochaines, de nombreux hébreux franchissant illégalement la frontière en Hongrie en déclarant qu'ils allaient en Amérique ou en Palestine (**65/1945) La population hongroise exprimait sa joie face au départ des juifs de Transylvanie, parce que les Juifs tentaient de se «venger» pour ce qu'ils ont enduré pendant l'occupation hongroise (**68/1946).

Entre 1945-1947, le gouvernement roumain a été indifférent à la question de l'émigration des Juifs et les documents PCR n'indiquent pas une conception claire dans cette affaire. Les milliers hébreux qui ont pu ou ont voulu aller dans ces années ont été touchés de la bureaucratie du système, mais ils pourraient exprimer clairement leur intention, l'activité des diverses organisations sionistes a eu lieu sans obstacles aux yeux du monde - comme a été surpris par d'innombrables rapports de l'information de la police et de la gendarmerie ». (L. Nastasa et collab., 2003).

En outre, il semble que l'Organisation Sioniste a envoyé en 1947 des dispositions à toutes les organisations sionistes régionales à préparer des tableaux avec les industriels hébreux qui veulent émigrer en Palestine afin de les envoyer à Onu. On croit que cette disposition est une conséquence du fait

que le représentant de l'URSS à l'ONU a montré que pendant la guerre la plupart des Juifs ont souffert et donc ils ont droit à un pays propre. (**43/1947)

L'attitude adoptée par l'Union soviétique, a favorisé un rapprochement des Juifs au Parti Communiste Roumain (PCR). Les élections législatives de Novembre 1946 ont trouvé le CDE et la plupart des Juifs à la cote du Bloc des Partis Démocratiques (BPD). (L. Nastasa et al, 2003) Ainsi, à la veille des élections 1946, le CDE a publié la brochure "Comment les Juifs voteront le 19 Novembre 1946: de l'esclavage passé à la liberté d'aujourd'hui et de demain", selon laquelle les Juifs ont été encouragés à choisir les représentants du Front national démocratique (FDN).

Dans le jour du scrutin, les équipes des hébreux ont parcouru les rues juives, ils ont essayé de convaincre les juifs à venir voter au bureau de vote et les autres équipes ont guidé la population sur la façon de voter, pour éviter toute annulation des votes. On peut dire que grâce à la campagne d'explications en masse juif on pouvait voir une large participation de la population juive à tous les bureaux de vote, avec beaucoup de conscience et de patience face aux difficultés, aux heures d'attente et ils ont voté à l'unanimité pour BPD (L. Nastasa et collab., 2003)

En Juin 1947 CDE a exhorté la population juive d'appuyer le gouvernement Petru Groza parce qu'en Roumanie leurs libertés sont garanties (**43/1947) On peut observer que CDE a été un organisme de propagande parmi les Juifs, une "annexe de PCR", un "cheval de Troie" de la communauté juive qui s'est opposée à l'UER et au Parti hébreu.

L'appui fourni par les communistes, qui ont récompensé l'aide reçue de hébreux réaffirmera l'antisémitisme au milieu de la population, à cause de la pénétration des Juifs, aidés par les partis de NDF dans toutes les branches du commerce et des industries CASBI (la Maison Autonome de contrôle de marchandises de l'ennemi), dans lesquelles ils sont les leaders (**64/1945). On déclarait que l'antisémitisme est devenu plus fort que dans le temps de la Garde, qu'il est présent même au sein du Parti communiste (**64/1945).

Pendant la seconde moitié de 1947 s'est imposé l'émigration avec des passeports collectifs, la tâche de préparation de la migration a revenu au Parti Démocrate Hébreu où ceux qui cherchent à émigrer pouvaient s'inscrire. Une fois que la liste des personnes qui souhaitent émigrer était prête, le CDE organisait des cours de soir pour ceux qui étaient inscrits en vue de fournir une éducation «politique»

Les Juifs de Roumanie lors de l'installation du Communisme

aux candidats. En Août et Septembre 1947 ont émigré plusieurs milliers de personnes organisées en 13 groupes (L. Nastasa et al, 2003).

Depuis la fin de mai 1947 on voit un changement dans la politique adoptée par Stalin et, de façon implicite, par le gouvernement roumain à l'égard de la question juive. Par ailleurs, le président de CDE a fait un appel aux juifs de ne pas quitter le pays (**44/1947).

Après la fondation d'Israël, en Mai 1948 les demandes d'immigration se sont multipliées, mais pour les communistes roumains le problème essentiel concernait l'assimilation des hébreux. Les projets d'intégration visaient l'abolition des écoles yiddish, la clôture des locaux et des clubs sionistes. On envisageait que, avec la fondation de l'État hébraïque l'activité sioniste est devenue inutile hors Israël. Depuis l'automne 1948, une violente campagne anti-sioniste s'est déclenchée, le document était à la base de cette campagne est la *résolution CC de PRM dans la question nationale*, en fait, une virulente message anti-sioniste. Le CDE a déclenché une série d'attaques contre le sionisme. Le sionisme est réactionnaire, fasciste. L'opposition des Juifs a été éliminée entièrement: le Parti hébreu est dissolu lui-même et l'Union démocratique des juifs a été dissolu en 1948.

Le Parti communiste a poursuivi une politique contradictoire dans le problème des immigrations: d'une part dans les documents internes est souligné que tous ceux qui veulent partir sont libres de le faire, tandis que dans la presse et dans les déclarations publiques on déclenchait une propagande puissante contre l'émigration. Miron Constantinescu a déclaré: «Nous sommes catégoriquement contre l'immigration, mais pas contre la loi de l'immigration» (M. Anton, 2006).

On suivrait la cessation des départs sous prétexte que le départ de tant de personnes hébreu aurait déstabilisé l'économie (M. Anton, 2006).

D'abord on fait une violente campagne anti-sioniste, de l'autre des courses navales Constanta - Israël, avec des milliers d'hébreu étaient effectuées régulièrement et d'autres milliers demandaient un passeport. En d'autres termes, la propagande est une chose et l'annulation d'interdictions une autre. On a continué à laisser partir de nombreux hébreux, mais le port de Constanta était parsemé avec des slogans anti-sionistes. En outre, dans tous les grands centres urbains il n'y avait pas de fenêtres sans des images affichées avec «l'État d'Israël, en esclavage de l'impérialisme», avec des établissements désolés, avec des images de

personnes fatigués du travail et mal habillés, d'ailleurs on pouvait même lire les lettres des immigrants désespérés, qui racontaient leur souffrances. En outre, parmi les principaux dirigeants du Parti communiste, bien que la campagne anti-sioniste soit en plein essor, l'émigration était encore tolérée.

On a fait même une compréhension en Juillet 1948 entre Pauker et le représentant sioniste M. Namir parmi lequel pourrait aller mensuel de Roumanie, environ 5 000 hébreux d'âge du recrutement à participer à la guerre entre Israël et la Ligue Arabe. Quelques jours plus tard le chiffre a été ramené à 3 000. Les critères ont été réexaminés: l'Etat se réserve le droit de refuser l'émigration de techniciens, d'ingénieurs, de médecins.

En conclusion lors de l'installation du régime communiste dans la définition de la politique envers les hébreux on peut trouver 2 moments: 1944-1947 quand on a soutenu l'émigration juive en Palestine parce que dans la direction du Parti communiste de nombreux éléments faisaient partie de la communauté juive, 1948 – l'attitude à l'égard de la minorité juive change en raison de changements dans la politique poursuivie par Staline par rapport à cette minorité.

BIBLIOGRAPHIE

*Musée juif de Roumanie, cité par le quotidien Frankfurter Allgemeine Zeitung de 2005, jeudi, Janvier 24.

** **Les Archives Nationales Historiques Centrales (ANIC)**, Direction Générale de la Police, dossier 1117/1945, dossier 44/1945, dossier 61/1945, dossier 66/1945, dossier 43/1947, dossier 44/1947 dossier 92/1947.

*** **Les Archives Nationales Historiques Centrales (ANIC)**, Inspection Générale de la Gendarmerie ANHC, dossier 64/1945 dossier 65/1945, dossier 68/1946.

**** **Les Archives Nationales Historiques Centrales (ANIC)**, Ministère de la Culture Nationale et de la Religion, dossier 4327/1945.

***** **Archives du Ministère des Affaires Etrangères**, Problème Numéro 31, vol 17.

M. Anton, 2006, *Majoritaires et minoritaires. PRM et la question juive* en Etudes et matériaux de l'histoire contemporaine, Nouvelle Série, t. V, l'Académie Roumaine, l'Institut d'Histoire "Nicolae Iorga", Bucarest.

Magdalena Ionescu

L. Nastasa (coord.), 2003, *Minorités ethnoculturelles. Des preuves documentaires. Les Juifs de Roumanie, 1945 - 1965*, Edit. CRDE, Cluj-Napoca.

P. Weber, 2007, *Le retour des hébreux déportés en Transnistrie et la question de leur intégration en Roumanie*, en l'Annuaire de l'Institut d'Histoire George Baritiu, XLVI, Serie Historique, Cluj-Napoca.

* Travail effectué dans le projet POSD DRU-ID-5057 "Opportunités offertes pendant PhD stages pour augmenter la capacité et la motivation pour la recherche scientifique de performance".